

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

1. Définitions

Donnée à caractère personnel : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «**Personne concernée**»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Données à caractère personnel du Client : Données à caractère personnel contenues dans les documents, données et fichiers, quel qu'en soit le support, papier ou informatique, communiqués par le Client au Prestataire, ou auxquels celui-ci aura accès chez Le Client ou dans ses systèmes, y compris par accès à distance, ou qu'il aura collectées directement et/ou traitées de toute autre manière pour le compte du Client dans le cadre de la réalisation des Prestations prévues par le présent contrat.

Traitement : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des Données à caractère personnel ou des ensembles de Données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

Violation de Données à caractère personnel : toute violation de sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de Données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données.

Loi informatique et libertés : la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, y compris ses modifications postérieures à la conclusion du présent contrat.

RGPD : Règlement (UE) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive n°95/46/CE.

Responsable de traitement : La personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du Traitement.

Sous-traitant : La personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des Données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement.

2. Traitements et rôle des parties

Le Client exerce l'activité de recruteur et est, dans le cadre de ses activités, amené à traiter des Données à caractère personnel relatives à son vivier de candidats.

Pour la réalisation des Prestations, ERGONEO est amené à réaliser des Traitements de Données à caractère personnel du Client. L'objet et la durée du (des) Traitement(s), la nature et la finalité du(des)

Traitement(s) ainsi que le type de Données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées sont décrits ci-après en Annexe X du présent contrat.

Toutes les Données à caractère personnel du Client constituent des Informations confidentielles qui restent la propriété du Client et qui sont couvertes par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal).

Conformément à la Loi informatique et libertés et au RGPD, ERGONEO s'engage à n'agir sur les Données à caractère personnel du Client que sur instruction documentée du Client, seul responsable de Traitement de ces données. Cependant, ERGONEO s'engage à informer le Client sans délai si, selon lui, une instruction du Client constitue une violation du RGPD ou de la Loi informatique et libertés ou de toute autre disposition du droit de l'Union Européenne ou du droit français concernant les Données à caractère personnel.

ERGONEO est en revanche seul responsable des Traitements de Données à Caractère Personnel qu'il effectue pour son propre compte et notamment des Traitements des Données à Caractère Personnel de ses salariés, prestataires, partenaires et autres tiers.

Chacune des parties au présent contrat s'engage à respecter les dispositions du droit de l'Union Européenne et du droit français et de toute autre droit qui lui sont applicable concernant les Données à caractère personnel, et à respecter notamment les dispositions de la Loi informatique et libertés et du RGPD.

3. Obligations du Client

En qualité de responsable des Traitements, le Client s'engage, pour les Données à caractère personnel du Client faisant l'objet de Traitements dans le cadre du présent contrat, à :

- Respecter les principes de Traitement des Données à caractère personnel prévus par la Loi informatique et libertés et du RGPD et notamment à traiter les Données à caractère personnel de manière licite, en particulier en recueillant le consentement des Personnes concernées lorsque nécessaire ;
- Fournir aux Personnes concernées les informations prévues par la Loi informatique et libertés et le RGPD ;
- Permettre aux Personnes concernées d'exercer les droits que leur confère la Loi informatique et libertés et le RGPD et donner suite à ces demandes ;
- Tenir un registre des activités de Traitement conformément à la Loi informatique et libertés et le RGPD.

4. Obligations du Prestataire

ERGONEO s'engage à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de préserver la sécurité des Données à caractère personnel du Client et garantir leur confidentialité, et notamment d'empêcher qu'elles ne soient détruites, perdues, altérées ou communiquées à des personnes non autorisées.

ERGONEO s'engage également à respecter les obligations suivantes, et à les faire respecter par ses préposés et Sous-traitants :

- a) Prendre toutes mesures appropriées pour que toute personne agissant sous son autorité et ayant accès aux Données à caractère personnel du Client, ne traite ces données que conformément aux instructions du Client, et veiller à ce que les personnes autorisées à traiter

les Données à caractère personnel du Client: (i) reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données à caractère personnel, (ii) s'engagent à en respecter la confidentialité, notamment par le biais d'une clause appropriée dans leur contrat, et (iii) soient liées par une obligation de secret professionnel.

- b) Prendre toutes mesures de sécurité appropriées, notamment matérielles, pour assurer la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité des Données à caractère personnel du Client et éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des Données à caractère personnel du Client. Les mesures de sécurité techniques et organisationnelles qu'ERGONEO s'engage au minimum à mettre en œuvre sont décrites ci-après en Annexe X du présent contrat.
- c) Respecter les mesures de sécurité mises en place par le Client.
- d) Restituer sans frais au Client toutes les Données à caractère personnel du Client à tout moment dans un délai de 2 mois à compter de la première demande du Client.
Au terme du présent contrat, au plus tard dans les 5 ans suivant ce terme, au choix du Client : à restituer sans frais au Client toutes les Données à caractère personnel du Client et à n'en garder aucune copie, enregistrement ou reproduction, ou à la demande écrite expresse du Client, à détruire intégralement toutes les Données à caractère personnel du Client.
- e) Prendre toutes mesures et garanties appropriées pour que les Données à Caractère Personnel du Client ne puissent être conservées ou faire l'objet de Traitements sous une forme permettant l'identification des Personnes concernées au-delà du temps nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été communiquées ou rendues accessibles à ERGONEO par le Client, tels que défini à l'Annexe X ci-après.
- f) Ne pas transférer ou permettre l'accès aux Données à caractère personnel du Client en dehors du territoire français *ou [de l'Union Européenne]* sans l'accord préalable écrit du Client.
- g) Ne traiter les Données à Caractère Personnel du Client que conformément aux instructions écrites du Client et s'abstenir :
 - De tout usage personnel, y compris à des fins commerciales, et de toute autre opération ou exploitation sans autorisation préalable écrite du Client ;
 - Et
 - De permettre ou faciliter leur utilisation par des tiers, des Sous-traitants ou toute personne agissant sous l'autorité ou pour le compte du Prestataire, pour d'autres finalités que l'exécution des Prestations, sans autorisation préalable écrite du Client.
- h) En cas de découverte d'une Violation de données à caractère personnel du Client, ERGONEO s'engage à :
 - Informer le Client, sans délai, et au plus tard dans les quarante-huit (48) heures de la découverte de cette violation ;
 - Transmettre, sans délai, au Client toutes les informations requises ;
 - Collaborer activement avec le Client pour lui permettre notamment de remplir ses obligations de notification à l'autorité de contrôle et aux Personnes concernées ;
 - Mettre en œuvre sans délai, à ses frais, toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la Violation de données à caractère personnel du Client sur les Traitements réalisés par lui et en informer le Client.

- i) Aider le Client, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les Personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits, et notamment en cas de demande de droit d'accès, afin de permettre au Client de transmettre à la Personne concernée ses Données à caractère personnel traitées par ERGONEO, et informer sans délai le Client de toute demande émanant des Personnes concernées ou d'une autorité de protection des données ou de toute autre autorité de régulation ou de contrôle, sans pour autant y répondre directement, à moins d'avoir été autorisé par le Client, afin de permettre à ce dernier d'apprécier la suite à y accorder.
- j) Collaborer avec le Client pour la réalisation d'études d'impact relatives aux traitements de données à caractère personnel réalisés dans le cadre de la prestation fournie par ERGONEO.
- k) Informer le Client de toute demande d'accès ou de communication directe émanant d'un tiers se prévalant d'une autorisation découlant de l'application de dispositions légales ou réglementaires contraignantes ou d'une décision de justice, d'une procédure ou enquête judiciaire ou administrative, et, avant tout accès ou communication, procéder aux vérifications nécessaires quant au bien-fondé de la demande de communication, et solliciter l'accord du Client.
- l) Informer le Client sans délai en cas de contrôle de la CNIL ou de toute autre autorité de contrôle dont ferait l'objet ERGONEO en rapport avec les Prestations fournies.
- m) Communiquer sans délai au Client toutes les informations nécessaires, et notamment toute documentation et toute procédure, ainsi que leurs mises à jour, démontrant le respect par ERGONEO de ses obligations relatives à la protection des Données à caractère personnel du Client, ainsi que toutes les informations nécessaires, et notamment toute documentation et toute procédure, relatives aux Traitements réalisés par ERGONEO dans le cadre du présent contrat, permettant au Client de démontrer le respect de ses obligations prévues par le RGPD et par la Loi informatique et libertés.
- n) Tenir un registre écrit de toutes les catégories d'activités de Traitement effectuées pour le compte du Client, comprenant les informations prévues par le RGPD et la Loi informatique et libertés.

ERGONEO s'engage par ailleurs à s'abstenir de toute action susceptible de mettre le Client en situation de manquement à la législation applicable en matière de protection des Données à caractère personnel et à informer le Client de toute difficulté qu'il pourrait rencontrer dans la mise en œuvre de ses obligations relatives à la protection des Données à caractère Personnel du Client.

5. Durée de validité

Le terme du présent contrat n'aura pas pour effet de dégager ERGONEO de son obligation de respecter les dispositions du présent article concernant l'utilisation et la protection des Données à caractère personnel du Client, les obligations contenues dans ces dispositions restant en vigueur pendant cinq (5) ans après la date de résiliation ou d'expiration du présent contrat.

6. Sous-traitance

ERGONEO ne pourra pas faire appel à un Sous-traitant, au sens de la Loi informatique et libertés et du RGPD, pour effectuer des Traitements de toute ou partie des Données à caractère personnel du Client sans l'accord préalable spécifique écrit du Client.

La liste des Sous-traitants autorisés par le Client à la signature des présentes et des Traitements concernés figure en Annexe X du présent contrat. Cette liste fera l'objet d'une mise à jour en cas d'ajout ou de suppression d'un Sous-traitant.

Aucune sous-traitance des Données à caractère personnel du Client ne pourra intervenir sans la signature d'un contrat écrit entre ERGONEO et le Sous-traitant, soumettant ce dernier à des conditions de protection des Données à caractère personnel du Client identiques à celles du présent contrat afin de garantir un niveau de protection équivalent à celui du présent contrat. En outre, ERGONEO devra veiller à ce que le Sous-traitant choisi présente des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière que le(s) Traitement(s) réponde(nt) aux exigences de la Loi informatique et libertés et du RGPD et devra pouvoir en justifier du Client.

7. Contrôle

Dans le cadre d'un contrôle du Client par une autorité de supervision, de régulation ou de contrôle, selon les modalités définies par cette autorité, ERGONEO s'engage à collaborer avec le Client et à permettre l'accès à ladite autorité et à toute personne mandatée par Le Client à ses locaux et à ceux de ses Sous-traitants, ainsi qu'à tous lieux et tous systèmes d'informations où seraient traitées des Données à caractère personnel du Client.

Dans le cadre d'un audit, selon la clause d'audit du présent contrat, ERGONEO s'engage à permettre l'accès au Client et à toute personne mandatée par le Client, à ses locaux et à ceux de ses Sous-traitants, ainsi qu'à tous lieux et tous systèmes d'informations où seraient traitées des Données à caractère personnel du Client afin de vérifier le respect par ERGONEO des dispositions du présent contrat relatives à la protection des Données à caractère personnel du Client.

8. Responsabilité

ERGONEO s'engage à garantir le Client contre toute demande d'indemnisation amiable ou judiciaire d'un tiers, et notamment contre toute demande d'une Personne concernée ayant subi un dommage, quel qu'il soit, matériel ou moral, du fait d'une violation par ERGONEO des dispositions au présent Contrat relatives à la protection des Données à caractère personnel ou d'une violation des dispositions du RGPD, de la Loi informatique et libertés ou de tout autre disposition applicable du droit de l'Union Européenne ou du droit français concernant les Données à caractère personnel, dans la limite de sa part de responsabilité dans le dommage. ERGONEO sera exonéré de responsabilité s'il prouve que le fait qui a provoqué le dommage ne lui est en aucune façon imputable.

En cas de demande d'indemnisation amiable d'un tiers au présent Contrat impliquant la responsabilité d'ERGONEO, le Client devra en informer ERGONEO au plus tôt, et en tout état de cause avant toute transaction éventuelle, afin de permettre à ce-dernier de participer.

9. Assurance

ERGONEO déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable des garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile et sa responsabilité contractuelle pour les prestations réalisées dans le cadre du présent contrat. ERGONEO s'engage à fournir au Client une attestation d'assurance à la demande du Client.

10. Contact

Pour toute question relative au présent article sur la protection des Données à caractère personnel du Client, notamment pour toute question de sous-traitance, ERGONEO devra solliciter le contact du Client, dont le nom et les coordonnées figurent à l'Annexe X du présent contrat.

Le Client pourra de même solliciter le contact dédié d'ERGONEO, dont le nom et les coordonnées figurent à l'Annexe X du présent contrat, pour toute demande relative à la protection des Données à caractère personnel du Client.

ANNEXE 1 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Annexe 1.1 – Traitements de Données à caractère personnel du Client

En qualité de Sous-traitant, ERGONEO est autorisé par le Client, pour le compte de ce dernier, à réaliser les Traitements des Données à caractère personnel du Client suivantes :

1/ Traitements autorisés :

- Collecte
- Enregistrement
- Organisation
- Structuration
- Conservation
- Adaptation
- Modification
- Extraction
- Consultation
- Utilisation
- Communication et toute forme de mise à disposition
- Rapprochement par interconnexion
- Limitation
- Effacement
- Destruction

2/ Finalités de Traitement des Données à caractère personnel du Client :

- Délivrance du service de prestation de formation
- Contractualisation du service de formation
- Participation à la communauté de recruteurs d'Ergonéo

3/ Données à caractère personnel du Client soumises aux Traitements :

Nom et prénom
N° de téléphone
Adresse électronique
Données de Facturation et de paiement (adresse postale, vos coordonnées bancaires et vos informations d'authentification)
Région d'habitation
Ancienneté et spécialité du métier

4/ Catégories particulières de Données à caractère personnel (au sens du RGPD et de la Loi informatique et libertés) : Aucune

Les Données à caractère personnel du Client faisant l'objet de Traitements concernent les Catégories particulières suivantes de données : Aucune

5/ Personnes concernées par les Traitements :

Les clients
Les stagiaires de la formation

6/ Durées de conservation

- Destruction des données au plus tard 5 ans après la résiliation du contrat.

Annexe 1.2 – Mesures de sécurité

ERGONEO s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité suivantes :

-

Annexe 1.3 – Sous-traitants

Liste des Sous-traitants autorisés à réaliser des Traitements des Données à caractère personnel du Client :

Annexe 1.4 – Contacts Données

Pour toute question relative à la protection des Données à caractère personnel du Client, les points de contact sont les suivants :

Pour ERGONEO : Camille CHAUSSONNIÈRE, joignable à l'adresse e-mail suivante : c.chaussonniere@consultante-rgpd-dpo-tours.fr et par tel : 06 48 28 52 48